

Arrêté du 11 octobre 2022

Portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, Sécurité et des  
Conditions de Travail Spécial Départemental (CHSCT-SD) de l'Ariège

**Le Recteur de l'académie de Toulouse  
Chancelier des Universités**

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des  
fonctionnaires ;

**Vu la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires  
relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu le décret n° 84-453 du 28 mai 1982** modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et  
la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011** relatif aux comités techniques des  
administrations et des établissements publics de l'Etat ;

**Vu l'article 7 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011** portant création du comité  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériels et des comités  
d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés  
relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

**Vu l'arrêté rectoral du 9 janvier 2019** fixant la liste des organisations syndicales  
aptes à désigner des représentants aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et  
des Conditions de Travail Spéciaux Départementaux, ainsi que le nombre de  
sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elle.

**ARRETE**

**Article 1 –** La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Monsieur Laurent FICHET, Inspecteur d'académie, Directeur  
académique des services de l'Education nationale de l'Ariège
- Madame Sylvie CLARAC, Secrétaire générale de la Direction des  
services départementaux de l'Education nationale de l'Ariège

b) Représentants du personnel : 7 titulaires et 7 suppléants dont la répartition est la suivante :

2/2

UNSA EDUCATION	FSU
<b>TITULAIRES</b>	
Angélique GRACIEN	Claire BENNES
Myriam PIQUEMAL	Aurélien BUZIN
Mylène SANS	Eldridge SAINT-JACQUES
Laure SENTENAC	
<b>SUPPLEANTS</b>	
Anne DEJEAN	Corinne CHARTIER
Françoise DUZAC	Bruno LABORDE
Audrey MASSICOT	David MOUSQUE
Magali VIGNEAU	

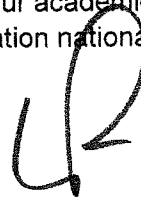
- c) Le médecin du travail, M. Jacques DIAZ ;
- d) L'Inspectrice santé et sécurité au travail, Mme Gisèle BARRAU ;
- e) La conseillère de prévention académique, Mme Annie DULOUM ;
- f) La conseillère de prévention départementale, Mme Léa GATEAU
- g) Le conseiller de prévention départemental, M. Stéphane PIQUEMAL ;

**Article 2** – L'arrêté du 14 décembre 2021 de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale est abrogé.

**Article 3** – La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

A Foix, le 11 octobre 2022

Pour le Recteur de l'académie de Toulouse  
et par délégation,  
L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de  
l'Education nationale de l'Ariège



Laurent FICHET